

ADMISSION OF NEW MEMBERS TO THE UNITED NATIONS²⁷

86 (1950). Resolution of 26 September 1950

The Security Council

Finds that the Republic of Indonesia is a peace-loving State which fulfils the conditions laid down in Article 4 of the Charter of the United Nations, and therefore recommends to the General Assembly that the Republic of Indonesia be admitted to membership of the United Nations.

*Adopted at the 503rd meeting
by 10 votes to none, with 1
abstention (China).*

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES²⁷

86 (1950). Résolution du 26 septembre 1950

Le Conseil de sécurité

Estime que la République d'Indonésie est un Etat pacifique qui remplit les conditions stipulées à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies; aussi recommande-t-il à l'Assemblée générale d'admettre la République d'Indonésie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à la 503^e séance par
10 voix contre zéro, avec une
abstention (Chine).*

RECOMMENDATION REGARDING THE APPOINTMENT OF THE SECRETARY- GENERAL²⁸

Decisions

At its 510th meeting (private meeting), on 12 October 1950, the Council decided to inform the General Assembly that it had been unable to agree on a recommendation regarding the appointment of the Secretary-General.

At its 513th meeting (private meeting), on 21 October 1950, the Council decided to request its five permanent members to hold private consultations on the matter and to report the result of their conversations to the Council not later than 24 October 1950.

At its 515th meeting (private meeting), on 25 October 1950, the Council decided to inform the General Assembly that it remained unable to agree on a recommendation.

At its 516th meeting (private meeting), on 30 October 1950, the Council decided to inform the General Assembly that it had rejected, by a vote of 7 to 1, with 3 abstentions, a proposal by the Union of Soviet Socialist Republics that the Council should request the Assembly to postpone the consideration of the item on its agenda relating to the appointment of the Secretary-General.

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL²⁸

Décisions

A sa 510^e séance (séance privée), le 12 octobre 1950, le Conseil a décidé de faire savoir à l'Assemblée générale qu'il n'avait pu aboutir à un accord sur la recommandation à faire concernant la nomination du Secrétaire général.

A sa 513^e séance (séance privée), le 21 octobre 1950, le Conseil a décidé d'inviter les cinq membres permanents à se consulter sur ce sujet au cours de réunions privées et à rendre compte au Conseil du résultat de leurs conversations le 24 octobre 1950 au plus tard.

A sa 515^e séance (séance privée), le 25 octobre 1950, le Conseil a décidé de faire savoir à l'Assemblée générale qu'il n'avait toujours pas pu se mettre d'accord sur une recommandation.

A sa 516^e séance (séance privée), le 30 octobre 1950, le Conseil a décidé de faire savoir à l'Assemblée générale qu'il avait rejeté par 7 voix contre une, avec 3 abstentions, une proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à ce que le Conseil demande à l'Assemblée d'ajourner l'examen du point de son ordre du jour relatif à la nomination du Secrétaire général.

²⁷ Resolutions or decisions on this question were also adopted by the Council in 1946, 1947, 1948 and 1949.

²⁸ Resolutions or decisions on this question were also adopted by the Council in 1946.

²⁷ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1947, 1948 et 1949.

²⁸ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946.